

Erratum

Compagnie de Fiducie ResMor (autre nom utilisé par ResMor Trust Company)

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de l'avis de délivrance de permis de la Compagnie de Fiducie ResMor qui a été publié dans la section 5.4.1 du bulletin du 31 mai 2012 (Vol. 9, n° 22).

Le texte de l'avis aurait dû être publié dans la section 5.4.2 - *Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne*. Un erratum accompagné de l'avis de délivrance du permis est publié à dans la section 5.4.2 du bulletin du 7 juin 2012 (Vol. 9, n° 23).